



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »
Réunions restreintes des 10 et 11 Mai 2023
Procès-verbal N° 30 du 17 Mai 2023**

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
Présents :	Mmes. Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Scheuer Magalie Bahloul Delphine, Huguette Ueberschlag MM.Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin, Renaud Mantel, El Atyaoui Fouad, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José Martini Guy, Zimmerlin Franck, Marc Gass

A Noter dans vos Agenda : Date à retenir

10 juin 2023 : U7/U9/U7F/U9F/U11F JND dans différents secteurs

10 juin 2023 : Journée festive des Territoires U11 à Volgelsheim (coupe des territoires)

24 et 25 juin 2023 : Finales de district des Jeunes à Bischoffsheim

CHAMPIONNATS Phase Retour & Printemps

Consultez régulièrement vos rencontres sur le site du District Alsace



Championnats progression Printemps

Catégorie U13 D2 Printemps, D3 Printemps et D4

Les rencontres non jouées au **03/06** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

Catégorie U18 D3 Printemps et U15 D3 Printemps

Les rencontres non jouées au **03/06** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.



Modifications Calendriers: Jeunes

U15 D3 Titre Gr D

Ilfurth Eiz 1 - Vieux Thann A.S.B. 1

du 20.05 au 29.05 à 15h(AA)

U13 D2 Titre Gr D

Ensisheim F.C. 1 - Illzach A.S.I.M. 2

du 20.05 au 31.05 à 15H(AA)

U13 D1 Gr B

Illzach A.S.I.M. 1 - A.G.I.I.R. Florival 1

du 20.05 est reporté à une date ultérieure(TO)

U11 D2 Gr C

Illzach A.S.I.M. 4 - Mulhouse F.C. 3

du 20.05 est reporté à une date ultérieure(TO)

MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER